



Independent observer
of the Global Fund

Le Fonds mondial propose une assistance technique sur les systèmes communautaires, les droits de l'homme et l'égalité des sexes

Le 5 août dernier, le Conseil d'administration du Fonds mondial a approuvé une initiative spéciale visant à fournir une assistance technique sur les systèmes communautaires, les droits de l'homme et l'égalité des sexes, afin d'améliorer la qualité, la coordination et l'intégration des informations, des données et des activités nécessaires pour renforcer la participation des communautés à la planification et à la prise de décisions au niveau national.

Gérée par un département spécial au sein du Secrétariat, cette assistance technique mettra l'accent sur les moyens permettant de surmonter les obstacles liés aux droits de l'homme et aux inégalités, notamment les inégalités entre les sexes. Les travaux soutenus par le département étudieront également la meilleure façon pour les investissements du Fonds mondial de répondre aux priorités fixées.

Lors de sa 31^e réunion qui s'est tenue en mars dernier à Jakarta, le Conseil d'administration a [approuvé](#) plusieurs initiatives spéciales qui seront prises par le Secrétariat. Ces initiatives spéciales seront financées à hauteur de 100 millions de dollars, dont 15 seront consacrés à l'assistance technique portant sur les systèmes communautaires, les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes. Cette aide est censée favoriser la participation des populations clés au dialogue national et à l'élaboration des notes conceptuelles.

Les pays qui n'ont pas encore soumis leurs notes conceptuelles dans le cadre du nouveau modèle de financement (NMF) peuvent prétendre à cette assistance. Le troisième créneau pour présenter une note conceptuelle au Fonds mondial se terminait le 15 août. En date du 15 juin, 33 notes conceptuelles avaient été soumises au Fonds.

Les réseaux et les organisations de la société civile au niveau national, les populations clés, les femmes et les personnes vivant avec ou affectées par les maladies (VIH, tuberculose et/ou paludisme) bénéficieront en priorité de cette assistance technique.

Les demandes émanant des instances de coordination nationale (ICN) seront étudiées si elles ont été élaborées et présentées en collaboration avec l'un des groupes énumérés ci-dessus. L'assistance ne concerne pas les phases d'établissement et de mise en œuvre des subventions.

Les demandes jugées admissibles par le département concerné seront classées par ordre de priorité, l'aide étant d'abord accordée aux organisations pouvant prouver qu'elles n'ont pas réussi à recevoir le soutien d'autres partenaires techniques.

Le programme d'assistance technique sur les systèmes communautaires, les droits de l'homme et l'égalité des sexes couvre principalement trois domaines :

1. Analyse de la situation et évaluations des besoins : Les travaux doivent produire des analyses éclairées par des données probantes, qui traduisent les besoins des populations les plus exposées au risque d'infection comme les professionnelle du sexe, les personnes transgenres et les consommateurs de drogues injectables. Cela nécessitera d'améliorer l'accès à des données probantes nécessaires pour exprimer clairement ce qui fonctionne (ou pas) sur le plan des communautés, des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, ainsi que la meilleure manière de répondre aux besoins des populations clés.

Les activités pourront être les suivantes : détermination des effectifs des populations clés et des populations affectées ; traduction des documents importants du Fonds mondial dans des langues locales ; analyse des inégalités entre les sexes susceptibles d'avoir une incidence sur les investissements du Fonds mondial ou évaluations de la vulnérabilité aux trois maladies selon le sexe ; analyse des environnements juridiques (favorables ou non) ; recherches sur la façon de recueillir des données ventilées par sexe et par âge prouvant l'impact des actions entreprises, ou sur la façon d'améliorer la participation de la communauté aux programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme ainsi qu'aux programmes de renforcement des systèmes communautaires.

2. Participation au dialogue national : Dans le cadre de ces travaux, il faudra veiller à ce que la société civile, les populations clés et les communautés aient la possibilité de participer davantage aux débats nationaux sur l'établissement des priorités et la planification, en plaidant pour l'inclusion des communautés et pour des actions fondées sur les droits et l'égalité des sexes.

Les activités pourront être les suivantes : réunions d'information sur le nouveau modèle de financement du Fonds mondial ; formation à la rédaction d'une note conceptuelle ou à l'élaboration de programmes efficaces par des maîtres d'œuvre de la société civile ; documentation des contributions des communautés à l'intention des ICN et des équipes de rédaction des notes conceptuelles ; sensibilisation et vulgarisation juridique pour la préparation des notes conceptuelles ; examen des notes conceptuelles élaborées avant de soumettre celles-ci au Fonds mondial.

3. Soutien à l'élaboration des programmes : L'assistance technique peut être fournie pour aider les communautés, les organisations et les réseaux à élaborer, planifier et budgétiser des programmes ou des interventions qui figureront dans les notes conceptuelles, en accordant une attention toute particulière aux programmes axés sur les communautés, les droits de l'homme, l'égalité entre les sexes et les populations clés.

Les spécialistes du département chargé de ces questions au Fonds mondial sont des représentants de réseaux issus de la société civile et des populations clés, qui ont été sélectionnés suite à un appel d'offres.

L'unité établira des contacts fréquents avec les partenaires et les équipes de pays concernés. Tous les experts retenus sont passés par un long processus de présélection et d'évaluation afin de s'assurer de leurs solides compétences dans les domaines des systèmes communautaires, des droits de l'homme et de l'égalité des sexes, en rapport avec les trois maladies contre lesquelles lutte le Fonds mondial.

Les personnes intéressées par cette assistance pourront trouver les formulaires de demande sur le site Web du Fonds mondial. Les formulaires dûment remplis devront être envoyés à CRGTA@theglobalfund.org, accompagnés d'un plan de travail et d'un budget détaillés pour chaque projet.

L'acceptation des demandes prendra environ : 15 à 30 jours pour des demandes simples (par exemple, examen et analyse rapide de documents) ; 25 à 40 jours pour des requêtes plus complexes portant chacune sur un seul problème (par exemple, l'organisation des réunions avec les populations clés dans le cadre du dialogue au niveau du pays) ; 25 à 50 jours pour des activités plus complexes portant sur un ou plusieurs problèmes majeurs (par exemple, faire une analyse de la situation et organiser plusieurs réunions consultatives).

Chaque mission terminée sera évaluée afin d'en tirer des enseignements.

[Read More](#)
